



CHÂTEAU DU HOHLANDBOURG

Wettolsheim, le

Dossier suivi par Mme Sophie BARTHEL

☎ 03 89 30 10 22

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le dossier de candidature relative à la conception et l'impression de documents de communication 2019 au château du Hohlandsbourg.

Pour présenter votre offre, il vous appartient de prendre connaissance des informations générales figurant au verso.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucien MULLER
Président du Syndicat Mixte d'Aménagement
du Château du Hohlandsbourg



P.J. :

- règlement de consultation
- bordereau de prix conception et impression
- dossier technique

Conditions générales de consultation

I. Procédure de remise des offres :

La consultation est lancée suivant la Procédure Adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mai 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

Pour être prise en considération, votre proposition devra être conforme en tous points aux exigences et instructions du dossier d'appel à proposition.

1.1. transmission des plis par voie postale ou remise contre récépissé

Le candidat remettra son offre pour le

Mardi 9 octobre 2018, à 17 h 00

par courrier recommandé avec avis de réception postal ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg
A l'attention de Monsieur Lucien MULLER,
Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg

Maison Saint Marc
8, place du Général de Gaulle
68920 WETTOLSHEIM

Heures d'ouverture : 9H-12H et 14H-17H du lundi au vendredi

Les offres porteront la mention offre pour la conception et l'impression de documents de communication 2019 - Ne pas ouvrir

II. Procédure d'analyse des offres :

Après jugement des capacités des candidats, les propositions seront examinées selon la procédure interne d'évaluation, en fonction des critères pondérés figurant dans le règlement de consultation.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur peut décider d'engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Important : Avant l'attribution du marché, la personne publique s'assurera que le titulaire retenu ait produit :

- Une attestation (ou déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée), pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédant la consultation.
- Une attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité.

L'accord ne devient définitif qu'après signature de la commande par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg.

III. Dispositions diverses

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg reste à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Il est entendu que la présente consultation ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg, ni entraîner pour lui des obligations particulières vis-à-vis des soumissionnaires, quelle que soit la suite donnée à cette consultation. Il ne pourra donc lui être réclamé ni indemnités, ni frais de dossiers ou d'études à ce titre.